

Exigeons le respect du droit d'asile.

À Bourg-en-Bresse, comme chaque année, on peut voir ce printemps des familles ou des adultes isolés errer dans les rues le jour à la recherche de nourriture, et s'entasser la nuit dans des garages ou des abris de fortune pour dormir aux alentours du « Point accueil » d'Alfa 3A, l'association qui gère les foyers ou les CADA qui devraient les héberger (CADA = Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile)

Ce sont des **demandeurs d'asile**, qui devraient être pris en charge par l'État, comme le stipule la loi, qui leur attribue un statut dans le respect des conventions internationales.

Mais l'hébergement des demandeurs d'asile dans l'Ain, comme dans tous les départements en France, ne respecte pas la loi, pourtant minimale en la matière. Beaucoup sont logés à la dernière minute, la nuit seulement, dans des foyers d'urgence, ou dans un hôtel éloigné, et à la fin du « plan froid », plus rien ne leur est proposé.

Pourtant, le Conseil d'État a rédigé trois arrêts cet automne, imposant aux préfetures d'assurer l'hébergement des demandeurs d'asile ainsi que nourriture et vêtements.

Malgré ces textes, les préfets n'ont pas changé d'attitude. C'est pourquoi, nous avons soutenu quatre demandeurs d'asile qui ont déposé un référé contre le Préfet au Tribunal Administratif. Le jugement a été rendu mardi 20 avril. Pour trois des quatre personnes, le Préfet a été condamné à leur proposer un hébergement dans les 48 h, avec 100 € de pénalité par jour de retard. Les trois demandeurs concernés ont eu un transfert sur Oyonnax. Pour le quatrième, du fait qu'il recevait l'allocation temporaire d'attente (ATA, dont le montant est de 320 € environ) le Préfet n'a pas eu à le reloger. Il est depuis dans un garage avec d'autres...

Les associations d'aide aux demandeurs d'asile font ce qu'elles peuvent pour leur assurer quelques repas ou de quoi se couvrir. Le bénévolat a ses limites : les demandeurs d'asile ont droit non seulement à la survie, mais aussi à une assistance juridique pour préparer leurs dossiers, à des formations, à des cours de français, et à la scolarisation des enfants. Rien de tout cela ne leur est offert. L'année dernière, un local a été réquisitionné (Les « Capucins ») et a pu héberger quelque temps plusieurs d'entre eux..., avant que le local soit récupéré par Bourg Habitat et muré.

Mais la Préfecture ne doit pas se leurrer : limiter de manière draconienne les crédits pour l'accueil des demandeurs d'asile, fermer les centres d'accueil d'urgence et limiter les possibilités de squat signifie simplement tenter de rendre invisible un problème qui perdurera, se renouvellera et se déplacera.

La politique des gouvernements de l'Europe restreint de plus en plus le droit d'asile, et elle est défailante. M. Besson, qui prépare une loi encore plus restrictive, cache que ces migrants qu'il veut expulser viennent de pays où les violations des droits de l'homme sont massives, ce qui explique leur fuite désespérée et leur acceptation de conditions de vie aussi précaires.

Nous devons saisir toutes les occasions pour dénoncer les drames humains qui se cachent derrière ces situations. Nous devons exiger un système d'asile européen permettant aux réfugiés de demander asile dans le pays de leur choix et leur assurant des conditions d'accueil conformes à la dignité des personnes dans des structures d'hébergement ouvertes à tous.

**Les demandeurs d'asile ont des droits,
la France doit les respecter !**

**A Bourg comme ailleurs,
plus une seule personne à la rue !**

**Un logement pour tous !
Un accueil décent !**

**Des crédits pour les CADA !
Ouverture d'un CADA à Bourg !**

Respect des lois !

Les associations, syndicats et partis signataires appellent à un

RASSEMBLEMENT

DEVANT LA PREFECTURE

Bourg en Bresse

MERCREDI 26 MAI 18H

Le rassemblement sera suivi d'un pique nique Square JOUBERT

**ATTAC 01 /CGT /CIMADE /FSU /Ligue des Droits de l'Homme /
Nouveau Parti Anticapitaliste /Parti de Gauche /Parti Communiste Français
/Médecins du Monde /Réseau Éducation Sans Frontières /
Réseaux Échanges Solidarité /Solidaires**